District des Yvelines de Football
La Passion du Football vrai
SAISON 2017 / 2018
N° 153

JOURNAL NUMERIQUE OFFICIE

Mardi 3 octobre 2017

http://dyf

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	3
COMMISSION CALENDRIER	3
DECISIONS ADMINISTRATIVES	3-4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	7
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8-9
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	9-11
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	13
CRITERIUM FUTSAL U12/U13	14

L'ACTUALITE DE LA

Critériums Départ U10 à U1

Nous vous rappelons que vo afin de nous informer d d'alternances concernant l'en d'Animation (samedi matin &

Ces informations étaient à r le 30 septembre au plus tard.

Compte tenu du nombre Commission étend la pos jusqu'au vendredi 6 octobre

Sans réponses de votre pourrons tenir compte d d'alternances pour l'é calendriers des Critériums U10 à U13.

DA 2017 / 2018
OCTOBRE

	JEU	VEND	SAM	DIM
	5	6	7	8
	12	13	14	15
	19	20	21	22

rs Ligue U14G

té de Direction
U11F et Fillofoot

rouville

es Arbitres au District

s Filière Promotionnelle

ction U15G

s Arbitres à Bougival

ll en Milieu Scolaire

FA) au District

ll Féminin
té de Direction

ion d'Information
de Prévention Sécurité

concernant les Référents de Prévention
t le vendredi 13 octobre 2017 à 19h00.

ber, merci de bien vouloir vous inscrire en
10 octobre.

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en ***cliquant ici***

FILLOFOOT PLATEAU N°2

Le prochain plateau FILLOFOOT se déroulera ce **samedi 7 octobre 2017** à **SARTROUVILLE** au stade Nungesser.
Rendez-vous donc à **8H45** pour un début de plateau à 9H15 afin de pratiquer sur un terrain synthétique le football avec les copines.
Le plateau se terminera vers 10H45 et 11H15 par une petite collation.

Stade NUNGESSER
6 rue Nungesser
78500 SARTROUVILLE

Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) et le Contrat Initiative Emploi (C.I.E.).

Un arrêté du Préfet de la Région d'Ile de France du 28 septembre 2017 vient de remplacer les dispositions d'un précédent arrêté, du 3 mars 2017, fixant le montant des aides de l'Etat pour le Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) et le Contrat Initiative Emploi (C.I.E.).

Cet arrêté est consultable **ici.**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, souhaitent un bon rétablissement à

Stéphane POURTOUT et Alexandre BURCKARD, joueurs au club de ANDRESY FC

FORMATION ARBITRE FO

Les formations Arbitre Foot à 11 201
sont ouvertes. Les dates et les bord
d'inscriptions sont disponibles sur no
internet.

N'hésitez pas à inscrire vos candid
cliquant ici

Formation Jeune Ar

Formation ouverte aux jeunes de 13

La prochaine formation Jeune Arbitre FA a

Mercredi 18 octobre de 17h00 à
et
Mercredi 25 octobre de 14h00 à

Les 2 modules sont indissociables, vous d

Pour vous inscrire à la formation **Cliquez ic**

Certification Arbi

Formation ouverte aux
et joueurs U14 et

La Commission compte tenu du trop fai
certification du 4 octobre, décide de l'ann
formation le mercredi 11 octobre.

Pour rappel, ce dispositif est ouvert à tous
tabilisation de points bonus sur la 2ème
U12-U13.

Pour vous inscrire à la formation :

Mercredi 11 octobre au District : 18h30 - 20

ATION DES DECISIONS CIPLINAIRES

OMMISSIONS
NE ET INSTRUCTION)

2015, par suite d'une décision de la ormatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le lonnées personnelles, **aucune décision ubliée sur un site Internet** (dans les » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit Ligues régionales ou des Districts, ou tout tion ouvert au grand public.
des licenciés leur seront notifiées sur leur *ompte FFF* ».

t la possibilité, **sur Footclubs** :

s sanctions disciplinaires de leurs licenciés enciés de leurs adversaires (ancienne

lter les procès-verbaux des organes
.

pour ces différentes consultations sont

SION CALENDRIER

restreinte du 2 octobre 2017

ommissions non disciplinaires sont vant le Comité d'Appel chargé des strict, dans un délai de 7 jours (3 jours ter du lendemain de la notification de la les conditions prévues par l'article 31.1 District.

TION DES POULES

Modifications

CDM

LA FORET US 5.

rocéder à une refonte de la D2, compte uipes engagées est trop important pour

U17

D3B
Forfait général de MONTIGNY LE BX AS 2

D3C
Forfait généraux du MESNIL ST DENIS AS 1 & ELANCOURT OSC 2

U17

D3A
Forfait général d'ACHERES CS 1

D4D
Forfait général du PERRAY FOOT ES 1

U15

La Commission vous informe qu'une refonte des poules de la D5 est en cours et impactera le calendrier dès ce samedi 7 octobre.

Courriers

U17

D3B : FONTENAY LE FLEURY AS
Demande du club pour passer en poule C, compte tenu de la géographie.
La Cion ne peut donner suite à votre demande, compte tenu des forfaits généraux constatés en D3B & D3C

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

COUPE DES YVELINES

U17

54155.1 MANTES LA VILLE FC 1 JOUY / VELIZY / BIEVRES 2

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

CDM

D2-C POIGNY LA FORET 5

U19

D3-B MONTIGNY LE BX 2
D3-C MESNIL SAINT DENIS ASL 1
D3-C PERRAY FOOT ES 1
D3-C ELANCOURT OSC 2

U17

D3-A ACHERES CS 1

FORFAIT GEN

Après le début des com
(Annexe 2 du Règlement Sp

SENIORS

D5-C MAGNY 78 FC 2
D6-B ACHERES CS 2

VETERANS

D5-B ECQUEVILLY EFC 12

U17

D4-D PERRAY-ESSARTS 1

U15

D5-A MANTES USC 1

FORFAITS AV
3EME FORFA

SENIORS

D5-C
50612.1 MAGNY 78 FC 2
D6-B
50723.1 ACHERES CS 2

2EME FORFA

U15

D5-C
53199.1 CHAMBOURCY ASM 2
D5-D
53248.1 SARTROUVILLE FC 3

R FORFAIT

SENIORS

FC 2

VETERANS

12

12

CDM

E FC 5

U19

U17

EN LAYE 2

FC 1

IUM LUNDI SOIR

ITS NON AVISES

plus du forfait selon la catégorie)
e 2 du R.S. du D.Y.F

ME FORFAIT

U17

/ BIEVRES 3

R FORFAIT

CDM

PÈRE AS 5

NTCHARTRAIN 5

536

U19

D2-A
51946.1 CONFLANS FC 2
D3-B
54819.1 CELLOIS CS 2
D3-C
54881.1 LA VERRIERE FC 1

U17

D4-A
54540.1 BONNIERE FRENEUSE 1

U15

D5-E
53312.1 PLAISIR F.O 3

COUPE DES YVELINES

U17

54126.1 PERRAY-ESSARTS 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D2.A		
50085.1	POISSY AS3	BAILLY NOISY SFC1
D6.B		
50724.1	CHESNAY	BOUGIVAL

CDM

D2.A		
50943.1	DAMMARTIN-HOUDAN 5	MAISON LAFITTE FC5
50912.1	DAMMARTIN-HOUDAN 5	GARGENVILLE STADE 5

MATCHES A JOUER

A JOUER LE 29/10/17

SENIORS

D3.B		
50352.1	MAISON LAFITTE FC1	ST GERMAIN FC1

VETERANS

D3.B		
51344.1	JOUY-EN-JOSAS 11	VELIZY ASC 11
D4.B		
51475.1	VELIZY ASC 12	
D4.D		
54385.1	VERSAILLES ESTRELA 12	

U17

D2.B		
52328.1	CHESNAY	
D3.B		
52437.1	VELIZY ASC 1	
4D.C		
52624.1	CHATOU	

COMMISSION D'ORGA
COMPETITIO

Réunion du 02/10/

Présents : Mmes RUPERT, TARDIVEL
ALEXANDRE, SOULE, JOUBERT
Absents excusés : MM. AVOIRTE (CD), P

Les décisions des Commissions susceptibles d'appel devant le Com Affaires Courantes du District, dans un pour les Coupes) à compter du lendema décision contestée, dans les conditions du Règlement Sportif du District.

COURRIER

548767 MAGNY 78 FC

La Commission pris connaissance du forfa qui évoluait en D5-C et du fait que votre éq -B
La Cion constate qu'il vous manque 1 équ vos obligations
Par conséquent votre équipe 1 est classée sera rétrogradée en D5 la saison prochai dernières journées de Championnat, tous l début de la saison seront annulés pour le ca

Votre équipe 1 pourra continuer à jouer « l les mêmes dispositions d'une équipe e jusqu'à la fin de la saison sur simple der avant le Lundi 9 Octobre 2017.

La rencontre du 8 Octobre reste toutefois m

Marc

ssance du forfait de vote équipe Senior 2
ait que votre équipe Senior 1 évolue en D4-

manque 1 équipe Senior pour répondre à

e 1 est classée dernière de son groupe et
saison prochaine; n'étant pas dans les 3
mpionnat, tous les scores établis depuis le
nnulés pour le calcul du classement.

nuer à jouer « Hors Championnat » (selon
l'une équipe engagée en Championnat)
sur simple demande écrite de votre part
17.

este toutefois maintenue.

ARGENVILLE STADE 1
reporter le match séniors au 29/10/17.
rencontres, la Cion ne peut donner suite

PE DU COMITE
SENIORS

ANCOURT ES 2
de la Cion Statuts et règlements.
alifié .

DE MODIFICATIONS
NNUELLES
FEMININES

évoluer son équipe Féminine sur le terrain
à 18h.
oqué la Cion donne son accord et vous
clubs adverses.

EMANDES
SENIORS

SFC 2 / HOUDANAISE REGION FC 1
e de France pour l'équipe Première de
der dans l'organisation de cette rencontre,
ce match à une date ultérieure.
qué la Cion ne peut donner suite à votre

D4-A DU 08/10/17
50352.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / ST GERMAIN EN LAYE FC 1
Suite à un match de Coupe Gambardella pour ses U19 à 14h30, demande de MAISONS LAFFITTE pour jouer ce match à une date ultérieure.
Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord. Et reporte le match au 29/10/17.

VETERANS

D2-A DU 08/10/17
51125.1 MAGNANVILLE FC 11 / LIMAY ALJ 11
Suite au match de Coupe de France pour l'équipe Première de LIMAY ALJ et afin d'aider dans l'organisation de cette rencontre, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.
Compte tenu du motif invoqué, la Cion ne peut donner suite à votre demande.

CDM

D2-A DU 03/12/2017
50943.1 DAMMARTIN-HOUDAN 5 / MAISONS LAFFITTE FC 5
Suite à l'indisponibilité du terrain de DAMMARTIN, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.
La Cion décide match à programmer en attente de courrier de la réouverture du terrain.

U19

D1-U DU 08/10/17
51905.1 : SARTROUVILLE FC 1 / BAILLY NOISY SFC 1
Suite au match de Coupe de France pour l'équipe Première de BAILLY NOISY et afin d'aider dans l'organisation de cette rencontre, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.
Compte tenu du motif évoqué la Cion ne peut donner suite à votre demande.

D2-A DU 08/10/17
51948.1 LIMAY ALJ 1 / ACHERES CS 1
Suite au match de Coupe de France pour l'équipe Première de LIMAY ALJ et afin d'aider dans l'organisation de cette rencontre, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.
Compte tenu du motif évoqué la Cion ne peut donner suite à votre demande.

U17

D2-B DU 08/10/17
52332.1 : BAILLY NOISY SFC 2 / VALLEE 78 FC 1
Suite au match de Coupe de France pour l'équipe Première de BAILLY NOISY et afin d'aider dans l'organisation de cette rencontre, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.
Compte tenu du motif évoqué la Cion ne peut donner suite à votre demande.

D3-A DU 08/10/17
52375.1 ACHERES CS 1 / LIMAY ALJ 1
Suite au match de Coupe de France pour
ALJ et afin d'aider dans l'organisation de c
club pour jouer ce match à une date ultérie
Compte tenu du motif évoqué la Cion ne
demande.

D4-C DU 08/10/17
52332.1 : ULMR FC 2 / BAILLY NOISY SF
Suite au match de Coupe de France
BAILLY NOISY et afin d'aider dans l'orga
demande du club pour jouer ce match à un
Compte tenu du motif évoqué la Cion ne
demande.

FEUILLE DE MATCH IN

ANNEXE 11 DU R.S D
RUBRIQUE « PROCEDURE D

La FMI est obligatoire pour les compéti
Yvelines de Football

A titre exceptionnel en cas d'impossil
après avoir contacté le numéro de perm
La Commission rappelle que le club
impérativement d'une feuille de match
qu'en cas d'utilisation de cette dernièr
pouvoir justifier des licences via « Foot
à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'imp
sera examinée par la Commissio
Compétitions du DYF, sur rapport de l'a
d'entrainer une sanction pouvant aller j
par pénalité. (cf. Annexe 11 du R
« Sanctions »)

FEUILLE DE MATCH IN
SENIORS

D3B
50274.1 JOUY EN JOSAS 1 / TRAPPES E
Pris note des rapport de JOUY en JOSAS e
La commission considère le club de Tra
La Commission décide, selon l'Annexe 1

D6B
50716.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / MESN
Pris note des rapport de ST GERMAIN et
La commission considère le club non re
La Commission décide, selon l'Annexe 1

U17

NEUIL NT. 2 / ANDRESY FC 1
VERNEUIL et ANDRESY. Le club a appelé

e le club non responsable.
elon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner.

U15

ONFLANS FC1 / MONTIGNY LE BTX 1
NFLANS .
e le club non responsable.
elon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner.

MBOUILLET F.C. 2 / VOISINS F.C. 2
MBOUILLET.
e le club non responsable.
elon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

ITRANCOURT ASF 1 / ISSOU AS 1
TRANCOURT.
sation de l'équipe du Club de **ISSOU AS.**
nnexe 11 du RS du DYF sanctionne d'un

URQUEUX OMS 2 / BOUGIVAL FOOT 1
OURQUEUX ET BOUGIVAL.
n-utilisation de l'équipe du Club de

nnexe 11 du RS du DYF sanctionne d'un

ITERIUM ESPOIR

ARIS ST GERMAIN FC 11 / ST GERMAIN

isation de l'équipe du Club de Paris ST

nnexe 11 du RS du DYF sanctionne d'un

VILLENNES ORGEVAL 11 / PARIS ST

lisation de l'équipe du Club de Paris ST

Annexe 11 du RS du DYF sanctionne

POULE F
54114.1 DU 30/09/2017 HOUDANAISE REGION FC 11 / VERNEUIL ENTENTE 11
Pris note du rapport de HOUDANAISE
La commission considère le club non responsable.
La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

U13 CRITERIUM ESPOIR

POULE A
53948.1 DU 23/09/2017 MANTOIS 78 FC 2 / ROSNY S/SEINE CSM 1
Pris note du rapport de ROSNY. La feuille de match informatisée est bien enregistrée

POULE B
53958.1 DU 16/09/2017 PARIS ST GERMAIN FC 2 / TRAPPES ES 2
Il s'agit de la **1ère non-utilisation** de l'équipe du Club de Paris ST Germain
La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne d'un avertissement.

53961.1 DU 23/09/2017 VILLENNES ORGEVAL 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2
Il s'agit de la 2**ème non-utilisation** de l'équipe du Club de Paris ST Germain
La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne d'une amende de 100 €.

POULE D
53996.1 DU 30/09/2017 NEAUPHLE-PONT. 1 / VELIZY ASC 1
Pris note du rapport de Neauphle.
La commission considère le club de Trappes non responsable.
La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

COUPE DES YVELINES U17

54152.1 DU 24/09/2017 MAGNY 78 F.C. 1 / HOUILLES S.O. 1
Pris note du rapport de l'arbitre .Il s'agit de la **1ère non-utilisation** de l'équipe du Club de HOUILLES SO
La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne d'un avertissement.

FEMININES SENIORS

D1 POULE UNIQUE
54954.A DU 30/09/2017 PLAISIRS PORT –CLAYES 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2
Pris note du rapport de l'arbitre.
La commission considère le club de Trappes non responsable.
La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

U16F

PL B
54417.1 VERNOLITAIN STADE 1 / RO
Pris note du rapport de ROSNY.
Il s'agit de la **1ère non-utilisation** d
VERNOLITAIN
La Commission, selon l'Annexe 11 du R
avertissement.

DEMANDE DE RA

SENIORS

D2A
50082.1 DU 01/10/2017 SARTROUVILLE
La Cion demande un rapport plus détaillé
FMI

D3B
50279.1 du 01/10/2017 CHATOU AS 2 / V
La Cion demande un rapport plus détaillé
FMI

D5B
50541.1 DU 01/10/2017 HOUILLES SO 2 /
La Cion demande un rapport plus détaillé
FMI

VETERANS

5DC
51715.1 DU 01/10/2017 MARLY-LOUVEC EN LAYE 11
La Cion demande un rapport sur la non uti

U19

D3A
54750.1 DU 01/10/2017 EPONE-MEZIERE
La Cion demande un rapport sur la non utili

D3B
54815.1 DU 01/10/2017 HOUILLES AC 2 /
La Cion demande un rapport sur la non uti

FEMININES SEN

1° RAPPEL

D1P POULE UNIQUE
54947.1 DU 23/09/2017 PLAISIR SC 1 / G

E DES YVELINES

U17

1° RAPPEL

MESNIL LE ROI A.S. 1 / VERNEUIL

U15

1° RAPPEL

ONFLANS F.C. 3 / ACHERES C.S. 1

VIROFLAY U.S.M. 2 / VERSAILLES

ITERIUM ESPOIRS

1° RAPPEL

CQ US LE 11 / POISSY AS 11

ARIS ST GERMAIN FC 11 / MONTESSON

n rapport concernant la non utilisation de la

ITERIUM ESPOIRS

1° RAPPEL

RIS ST GERMAIN FC 2 / HOUILLES AC 2

n rapport concernant la non utilisation de la

UM DU LUNDI SOIR

1° RAPPEL

ANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 2

n rapport concernant la non utilisation de la

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 28.09.2017

Présents : MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain, DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), REBIERE Jacques.
Excusés : Mme PLATEL, MM LUZINSKI Geoffrey, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D1

19389547 du 17.09.2017 **HARDRICOURT 1 / LE PECQ 1**

Demande d'évocation de **HARDRICOURT** concernant le joueur **MINTHE Mamadou** n° de licence 2546080241 qui serait en état de suspension.
La Cion regrette l'absence des observations de **LE PECQ.**
Jugeant en premier ressort
Considérant que le joueur **MINTHE Mamadou** du **LE PECQ** a été sanctionné par la Cion de discipline le 30/05/2017 au titre de sénior de **5 (cinq) matches de suspension ferme du 05/06/2017**.
Considérant qu'entre cette date et celle de la rencontre en rubrique le joueur n'a pas purgé sa sanction avec l'équipe de son club qui participe en senior.
Dit que ce joueur était toujours en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il ne pouvait prendre part.

MATCH PERDU PAR PENALITE moins 1 Pt 0 But à LE PECQ pour en attribuer le gain 3 Pts 1 But à HARDRICOURT.

Débit 43,50€ à LE PECQ
Crédit 43,50€ à HARDRICOURT
Amende 80€ à LE PECQ pour participation à la rencontre en état de suspension.

Noté que M. DRAY n'a pris part ni aux délibérations ni à la décision.

CC

19859845 du 10.09.2017 LE PECQ 2 / GUYANCOURT 2

Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'art.187.2 des R.G. de la F.F.F.
La Cion, Jugeant en premier ressort

Considérant que le **MINTHE Mamadou** du
par la Cion de discipline le 30/05/217 au
matches de suspension ferme du 05/06/
Considérant qu'entre cette date et celle de
joueur n'a pas purgé sa sanction avec
participe en senior.
Dit que ce joueur était toujours en état
rencontre en rubrique à laquelle il ne pouva

GUYANCOURT qualifié.

La Cion inflige au joueur **MINTHE Mam**
suspension ferme à compter du 02
sanction déjà infligée le 30.05.2017)
rencontres alors qu'il était en état de suspe

Débit 43,50€ à LE PECQ
Amende 80€ à LE PECQ pour p
en état de suspension.

Dossier transmis à la COC

AUDITION

SENIORS

D5C

19390737 du 17.09.2017 VERRIERE FC 1

Evocation de **MONTIGNY le BX** sur la pa
du gardien de but BEAUZEE Christopher
correspondrait pas au joueur qui a participé
Audition :

LA VERRIERE
M **BEAUZEE Christopher** - joueur N° 1 prés
M **RAFAITIN Thierry** - arbitre de la rencontr
M **TALL Oumar** - capitaine présent
M **RHARBAOUI Abdelli** - dirigeant

MONTGNY le BX
M **PRAJASEMITA Melchi** - capitaine préser

Attendu que M **BEAUZEE** nous certifie so
étant à l'étranger.
Attendu que M **PRAJASEMITA capitaine d**
c'est M **MARTIN Jeremy** n° 2338154923 q
sans contestation du club de **LA VERRIERI**
La Cion dit match perdu par pénalité à L
But pour attribuer le gain à MONTIGNY 3

Crédit 43,50€ à MONTIGNY LE BX
Débit 43,50€ à LA VERRIERE
Débit : 15 € à LA VERRIERE pou
convocation d'une commission.
Débit : 150€ à LA VERRIERE
d'un joueur

La Cion transmet le dossier à la Cion de
fraude sur identité.

ON DE DISTRICT DE ARBITRAGE

éunion restreinte
du 26 Septembre 2017

Christian (Président), Alain BACHOT OUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphan KA, Philippe PELLAN, Mme Nathalie UGEL
l TISSERAND

ommissions non disciplinaires sont vant le Comité d'Appel chargé des strict, dans un délai de 7 jours (3 jours ter du lendemain de la notification de la les conditions prévues par l'article 31.1 District.

OURRIERS

l Omar en date du 20 septembre 2017, ommission de la raison de son absence au Clairefontaine, l'intéressé étant en arrêt de bre 2017 inclus. Pris note.
nde de bien vouloir lui adresser la copie de utre justificatif utile.

Nordine en date du 21 septembre 2017, ommission de la raison de son absence au Clairefontaine, l'intéressé étant bloqué au grève. Pris note.
nde de bien vouloir lui adresser la copie de out justificatif utile en votre possession.

n date du 21 septembre 2017, arbitre DYF, de sa présence à la réunion des tobre 2017 à 19h15. Pris note.

bastien en date du 21 septembre 2017, ommission de sa présence à la réunion des tobre 2017 à 19h15. Pris note.

Philippe en date du 21 septembre 2017, ommission de sa présence à la réunion des tobre 2017 à 19h15. Pris note.

hammed en date du 21 septembre 2017, ommission de sa présence à la réunion des tobre 2017 à 19h15. Pris note.

ël en date du 21 septembre 2017, arbitre ssion de sa présence à la réunion des tobre 2017 à 19h15. Pris note.

Mail de M. BENALI Abdelkader en date du 21 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de sa présence à la réunion des observateurs du mardi 3 octobre 2017 à 19h15. Pris note.

Mail de M. TISSERAND Pascal en date du 22 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de sa présence à la réunion des observateurs du mardi 3 octobre 2017 à 19h15. Pris note.

Mail de M. COIPEAU Christian en date du 21 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour raisons médicales pendant une période d'un mois à compter du 20 septembre 2017 (certificat médical à l'appui). Pris note.
Transmis section désignations.

Mail de M. MOLIÈRE Michael en date du 21 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour raisons médicales jusqu'au début du mois de novembre 2017 (certificat médical à l'appui). Pris note.
Transmis section désignations.

Mail de M. AITCHEIKH Houmad en date du 22 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour raisons médicales jusqu'au 25 septembre 2017 (certificat médical à l'appui), n'ayant pu honorer sa désignation du 24 septembre 2017. Pris note.

Mail de M. BOUGUETOF Arzeki en date du 22 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de sa présence à la réunion des observateurs du mardi 3 octobre 2017 à 19h15. Pris note.

Mail de M. RAHAL Julien en date du 22 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de sa présence à la réunion des observateurs du mardi 3 octobre 2017 à 19h15. Pris note.

Mail de M. FICET Théo en date du 25 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait d'effectuer une nouvelle année d'arbitrage en remplissant les divers documents administratifs. Pris note. La Commission vous informe qu'il n'est pas trop tard pour effectuer les démarches.
Transmis aux services administratifs.

Mail de M. RISTORCELLI Mattéo en date du 21 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de ses indisponibilités pour raisons médicales pour les week-ends des 23, 24 et 30 septembre 2017 (certificat médical à l'appui). Pris note.
Transmis section désignations.

Mail de Mme DA CAS en date du 23 septembre 2017, concernant son fils Adrien arbitre DYF, informant la Commission de son souhait qu'Adrien n'arbitre plus et ne soit plus désigné sur des matches impliquant le club des Mureaux. Pris note.
Le nécessaire sera fait.

Mail de BELHADJ-ADDA Yacine en date du 20 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de ne pas intégrer cette saison la Filière Promotionnelle. Pris note.

La Commission prend acte de vos ind
dimanche. Vous voudrez bien fournir un pl
afin de planifier vos désignations. Pour la s
classé U19.

DEMANDES D'AR

La Commission de District de l'Arbitrage in
cités que leur demande d'arbitre étant a
arbitre sera désigné en fonction des dispon

AS VILLIERS LE MAHIEU – CDM D2/A
Auteuil du 15 octobre 2017 arrivée le 25-09

AS VILLIERS LE MAHIEU – CDM D2/A
du 10 décembre 2017 arrivée le 25-09-201

AS VILLIERS LE MAHIEU – CDM D2/A
du 26 novembre 2017 arrivée le 25-09-201

AS VILLIERS LE MAHIEU – CDM D2/A C
12 novembre 2017 arrivée le 25-09-2017

ES BOUAFLE-FLINS – U15 D4 Les Mur
octobre 2017 arrivée le 22-09-2017

AS MAUREPAS – CDM D2/C Maurepas
2017 arrivée le 22-09-2017

RC NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78
Gazeran du 8 octobre 2017 arrivée le 21-09

La Commission de District de l'Arbitrage
accéder à la requête des clubs ci-dessous
parvenu hors délais. (**Pour rappel 15 jours**
rencontre)

STADE GARGENVILLE – U17 D3/A – Lim
du 1er octobre 2017 -arrivée le 21-09-2017

RC NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78–
Montigny du 1er octobre 2017 arrivée le 21

BREVAL LONGNES FC – VET D3/A – Iss
du 1er octobre 2017 -arrivée le 22-09-2017

FC MAGNANVILLE – U17 D4/B – Les M
FC du 8 octobre 2017 arrivée le 26-09-201

AS MESNIL LE ROI – VET D5/C – Port M
du 8 octobre 2017 arrivée le 26-09-2017

FC JUZIERS – SENIORS D5/A– Mézières
octobre 2017 arrivée le 25-09-2017

IVOCATIONS

FILIP Benjamin en date du 20 septembre
rrents pour honorer ses désignations,
de l'Arbitrage convoque M. l'Arbitre en sa

e 2017 à 19h00 au siège du DYF

DE DE RAPPORT

VETERANS

IGAINVILLEES AFDOM

b de Bougainvillées AFDOM en date du 21
des disfonctionnements survenus sur la
e,
esoin de plus d'éléments pour pouvoir

nt aux personnes suivantes ;
délégué officiel sur la rencontre, de
pport détaillé sur le déroulement de la
de des divers protagonistes y compris M.

e, arbitre officiel de la rencontre, un
é sur la tenue de la rencontre, l'attitude
t les sanctions administratives données.

le Mardi 03 Octobre 2017 à 12h00

ORS FEMININES

2017
RT ES
M. GALANTY Guy, Président du club ES
QUENTIN FOOTBALL en date du 25
la Commission sur des disfonctionnements
itée en référence, notamment un début de

esoin de plus d'éléments pour pouvoir

nt aux personnes suivantes ;
douane, arbitre officiel sur la rencontre,
rapport détaillé sur le déroulement de la
rticulièrement le retard sur l'heure du coup

e l'équipe de **Plaisir SC**, un rapport
s motifs ayant entrainé un retard important

l'équipe de **Guyancourt ES**, un rapport
s motifs ayant entrainé un retard important

le Mardi 03 Octobre 2017 à 12h00

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 2 octobre 2017

Présents : Mmes BEAUBIAT, BOIVIN, GOUPILLON, MM. BALTHAM, BOIVIN, GOUPILLON, LOUVEL,
Excusés : MM. BERC DUTACQ, LE BOURDELLES, NOYELLE, VIMONT..

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL à tous les dirigeants de clubs, les courriers adressés à la cion ou au District doivent l'être par la messagerie officielle du club. En cas contraire, la Cion ne peut donner suite à vos questions.

ENGAGEMENTS FA 2017/2018

Nous vous rappelons que vous avez été sollicité afin de nous informer de vos demandes d'alternances concernant l'ensemble du Football d'Animation (samedi matin & après-midi). Ces informations étaient à nous retourner pour le 30 septembre au plus tard.
Compte tenu du nombre de réponses, la Commission étend la possibilité de saisie jusqu'au vendredi 6 octobre. Sans réponses de votre part, nous ne pourrons tenir compte de vos demandes d'alternances pour l'élaboration des calendriers des Critériums Départementaux U10 à U13.

La Commission vous informe que les modifications d'inscriptions ne sont pas prises en compte dans les calendriers des Challenges d'Automne. Nous vous demandons de bien vouloir prévenir les clubs adverses concernés en cas de suppression d'équipes, ou bien de vous rapprocher de clubs organisant des plateaux avec des équipes exempt, afin de leur proposer de s'intégrer sur le plateau.

U11

BOIS D'ARCY AS : Passage de 4 à 3 équipes
ESSARTS LE ROI AGS : Inscription d'une 2ème équipe
MANTES USC : Inscription de 2 équipes sans distinction d'âge
PORCHEVILLE FC : Inscription d'une équipe supplémentaire (2 éq.)
ST CYR AFC : Inscription d'une 3ème équipe
VOISINS FC : Inscription d'une 5ème équipe.
NEAUPHLE : Inscription d'une équipe supplémentaire (4 éq.)

U13

BEYNES FC : Passage de 2 à 1 équipe
BOIS D'ARCY AS : Passage de 4 à 3 équipes
CLAYES S/BOIS USM : 3 équipes en Crité
GAMBAIS AS : L'équipe est en entente ave
PORCHEVILLE FC : Inscription d'une équi
VERSAILLES JUSSIEU : Passage de 3 à 2
YVELINES US : La 3ème équipe est en en

Courriers

MONTFORT FC U6-U7 / U8-U9
**La Commission vous rappelle qu'il n
l'année pour la catégorie. Il faut s'insc
ligne, d'inscription par phase.**

RENTRÉE DU F

Journées d'Acc

Les dates des journées d'accueil sont dé
rappelons qu'il est nécessaire de nous re
cette journée afin qu'un état des lieux puiss

Pour télécharger la fiche bilan : **Cliquez ici**

PLATEAUX U

Le calendrier des plateaux de la 1ère phas
Pour le consulter : **Cliquez ici**

**La Commission vous informe qu'un r
courant de semaine, à tous les particip
les aider dans l'organisation des premie**

Lieu & Horaire des plateaux

870109 : HOUILLES AC à 9h30 : Stade Ma

Inscription tardive

ANDRESY FC : Matin : 2 équipes
AUBERGENVILLE FC : Matin : 3 équipes
GARGENVILLE STADE : Matin : 3 équipes
**La Commission vous suggère de vous r
d'effectuer un plateau commun.**

Inscription

**La campagne d'inscription pour la 2è
25/11 et 09/12) sera ouverte dans le co
d'inscription sera envoyé à chaque r
déclaré avec copie au club.**

TEAUX U8-U9

de la 1ère phase est désormais disponible.
ci

quipes
équipes
gère de vous rapprocher entre vous afin mmun.

Inscriptions

on pour la 2ème phase (plateaux des ouverte dans le courant de semaine. Le voyé à chaque responsable de catégorie o.

Espérance

de la 1ère phase est désormais disponible.
ci

Courriers

LLY NOISY SFC
nde la possibilité de basculer sur le plateau a distance le séparant de BAILLY NOISY.
que votre changement impacterait tenue du plateau de BAILLY, mais ème club visiteur sur les installations de nner suite à votre demande, bien qu'elle s de déplacement.

ERES CS
NIS AS & MAUREPAS AS nous informent pas se déplacer à ACHERES compte tenu e réaliser un plateau avec MAUREPAS.
changer le plateau et maintient le plateau à EPAS AS & MESNIL ST DENIS, et ce dans cohérence de pratique sur les plateaux

e au club d'ACHERES CS de faire le a tenue de son plateau.

GORIE U10-U11

ateaux de Challenge d'Automne sont ter : **Cliquez ici**

Challenge d'Automne

Lieux & horaires des plateaux du 7 octobre

128 : HOUILLES AC Stade Maurice BAQUET : 9h30
139 : HOUILLES AC Stade Maurice BAQUET : 10h45

CATEGORIE U12-U13

Les calendriers des plateaux de Challenge d'Automne sont désormais disponibles. Pour les consulter : **Cliquez ici**

Courriers

HOUILLES SO
Demande du club pour intégrer le Challenge d'Automne avec 2 équipes.
La Cion ne peut vous affecter un plateau compte tenu que ceux-ci sont au complet. Elle vous suggère de contacter des clubs alentours pour savoir si des places d'exempt se sont libérés.

081 du 14/10/17 : VIROFLAY USM
Demande du club pour inverser ce plateau et le jouer à VERSAILLES 78 FC.
Dans l'attente de l'accord écrit de VERSAILLES 78 FC.

Festival Foot U13 Pitch

La Commission, après avoir fait le point des inscrits sur le Critérium Départemental, a décidé de refuser les inscriptions d'équipes qui ne sont pas engagées sur l'un des dispositifs officiels. Par conséquent, les équipes suivantes sont retirés du tirage au sort :

BAILLY NOISY SFC 12
BOUAFLE FLINS ES 3 et 4
NEAUPLE PONT RC 78 12

Ajout de MAGNANVILLE FC 1 & 2 compte tenu des places libérées par la décision ci-dessus.
La Cion décide d'intégrer MAGNANVILLE 2 sur le plateau FFF118 à la place de NEAUPHLE 12

Pour consulter les plateaux du 7 octobre prochain : **Cliquez ici**

Lieux & horaires des plateaux du 7 octobre

FF105 : Inversion : RAMBOUILLET : 16h00 : Stade Vieux Moulin
FF 118 : HOUILES AC 14h00

CRITERIUM ESPOI

La Commission entend alerter tous l'importance du bon remplissage des feu doivent être le reflet de la feuille de mat terrain.

Courriers

PARIS SAINT GERMAIN FC
Demande de dérogation annuelle pour fa 14h00.
Accord de la Cion.

MONTIGNY LE BX AS
Le club demande à ce que les 5 pts d l'éducateur déclaré lui soit attribué compte MATTOIR à celle-ci.
La Cion vous informe que M. MATTOIR nom & prénom lors de l'émargement, points ont été attribués. Néanmoins, a des responsables présents, la Commiss de M. MATTOIR et attribue les 5 pts de b AS 1.

U12 poule B du 07/10/17
54058 : MONTESSON US 1 / CARRIERES
Accord des clubs pour inverser cette renco
Accord de la Cion.

U12 du 07/10/17
54073 HOUILLES AC 11/ SARTROUVILL
Demande du club de HOUILLES AC po 16h00.
Accord de la Cion.

U13 poule B du 07/10/17
53968 HOUILLES AC 2 / CARRIERES GR
Demande du club de HOUILLES AC po 16h00.
Accord de la Cion.

Infractions

Article 17 du Règlement de l
Absence non excusée d'un éducateur
Malus : -1pt au classement d

Rencontres du 23/
U12

Poule A : PLAISIROIS FO 11
Poule D : FONTENAY LE FLEURY 11
Poule F VERNEUIL ENTENTE 11

2eme Infraction
orme qu'au-delà d'une 2ème infraction,
us aux obligations du Règlement et la
r de votre sortie du Critérium Espoir dès
n de la 1ère phase.

e au club de CHANTELOUP US des
ituation, après seulement 2 journées

R SEINE
au club de CARRIERES S/S US des
ituation, après seulement 2 journées

CATION ARBITRES

enu du trop faible nombre d'inscrits à la
décide de l'annuler et de ne faire qu'une
tobre.

est ouvert à tous, mais il sert dans la
bonus sur la 2ème phase du Critérium

ation :

rict : 18h30 - 20h30 : **Cliquez ici**

ADMINITRATIVES FA

ons du 2 octobre 2017

NGLERIE MANQUANTES

U12

1er rappel
contres du 23/09/17

POISSY AS 11
REGION FC 11 / ROSNY CSM 11

U13

1er rappel
contres du 23/09/17

T. 1 / ROSNY CSM 1
ONTESSON US 1

U12

1er rappel
Rencontres du 30/09/17

A : 54036 ULMR 11 / PLAISIROIS FO 11
B : 54052 CHANTELOUP US 11 / MONTESSON US 11
B : 54053 : CARRIERES GRESILLONS AS 11 / ST GERMAIN FC 11
E : 54096 : RAMBOUILLET FC 11 / MAUREPAS AS 11

U13

1er rappel
Rencontres du 30/09/17

A : 53947 : PECQ US 1 / POISSY AS 2
B : 53962 : CHANTELOUP US 1 / HOUILLES AC 2
B : 53963 : CARRIERES GRESILLONS AS 1 / TRAPPES ES 2
C : 53978 : BAILLY NOISY SFC 1 / ST GERMAIN FC 1
D : 53993 : FONTENAY LE FLEURY AS 11 / NEAUPHLE RC 1
E : 54607 : YVELINES GAMBAIS 1 / VOISINS FC 1
F : 54021 : ULMR 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1

ANOMALIES FEUILLES DE MATCHES

La Commission a noté de nombreuses anomalies sur les feuilles de matches de Critérium Espoir. A ce titre, elle demande des explications aux clubs concernés. Sans réponse de leur part, ou selon la réponse donnée, la Commission se réserve le droit d'annuler les éventuels résultats des rencontres jouées.

U12

1er rappel
Rencontres du 23/09/17

Poule C : 54063 : CARRIERES S/S US 11 / CHATOU AS 11
La Cion demande des explications au club de CARRIERES S/S sur le fait que 11 scores sont inscrits sur la fiche de jonglerie alors que seuls 9 joueurs figurent sur la feuille de match.

Poule C : 54064 : SARTROUVILLE FC 11 / CONFLANS FC 11
La Cion demande des explications au club de SARTROUVILLE sur le fait que 10 scores sont inscrits sur la fiche de jonglerie alors que seuls 9 joueurs figurent sur la feuille de match.

Poule C : 54065 : VERSAILLES 78 FC 11 / HOUILLES AC 11
La Cion demande des explications aux deux clubs sur le fait que 12 scores sont inscrits sur la fiche de jonglerie alors que seuls 11 joueurs figurent sur la feuille de match.

Poule F : 54110 : AUBERGENVILLE FC 1 / VERNEUIL ENT. 1
La Cion demande des explications au club d'AUBERGENVILLE FC sur le fait que 8 scores sont inscrits sur la fiche de jonglerie alors que 9 joueurs figurent sur la feuille de match.

La Cion demande des explications au
fait que 8 scores sont inscrits sur la fic
12 joueurs figurent sur la feuille de matc

1er rappel
Rencontres du 30/0

Poule C : 54066 VERSAILLES 78 FC 11 /
La Cion demande des explications aux
12 scores sont inscrits sur la fiche de jo
joueurs figurent sur la feuille de match.

U13

1er rappel
Rencontres du 23/0

Poule A : 53944 : MANTOIS 78 FC 2 / PE
La Cion demande des explications au cl
le fait que 8 scores sont inscrits sur la fi
9 joueurs apparaissent sur la feuille de r

Poule A : 53945 : AUBERGENVILLE FC 1
La Cion demande des explications au
FC sur le fait que 8 scores sont inscrits
alors que 9 joueurs apparaissent sur la f
La Cion demande des explications au c
fait que 12 scores sont inscrits sur la fic
11 joueurs apparaissent sur la feuille de

Poule D : 53990 : ELANCOURT OSC 1 / M
La Cion demande des explications au c
fait que 9 scores sont inscrits sur la fic
10 joueurs apparaissent sur la feuille de

FEUILLES INTERCLUBS

1er rappel
Interclubs du 23/0

HOUILLES AC / CONFLANS FC
POISSY AS / CARRIERES S-S US
MONTESSON US / BOUGIVAL FOOT
MAULOISE / COIGNIERES FC
ETANG ST NOM / CELLOIS CS
YVELINES US / ABLIS FC SUD
LAINVILLOIS FC / FONTENAY ST PÈRE A
ECQUEVILLY / ST MARTIN FC / MANTES

DU FOOTBALL FÉMININ

u jeudi 28 Septembre 2017

Florent, CHAPPUIS Christophe, ANDRE
Mme JDAINI Fatna
nes ELANGUE ETEME Dorette, LUNT
Jean-François, BELARBI Ibrahim
T Christophe

ommissions non disciplinaires sont vant le Comité d'Appel chargé des strict, dans un délai de 7 jours (3 jours ter du lendemain de la notification de la les conditions prévues par l'article 31.1 District.

Commission, en charge des :

illofoot et U11F
RE et Jean-François DUPONT

U13F
RE et Christophe CHAPPUIS

U16F
NDRE et Florent LUCAS

SENIORS F
HAPPUIS et Florent LUCAS

Animations
LUNT et Pascal RIVIERE

FILLOFOOT

Réunion

ll féminin, vous attend nombreux pour udi 5 octobre 2017 qui aura pour sujet les rium U11F à 19h dans la salle Alain Maillet elines de Football.

Plateau N°2

FOOT se déroulera ce samedi 7 octobre au stade Nungesser. Rendez-vous donc plateau à 9H15 afin de pratiquer sur un otball avec les copines. Le plateau se H15 par une petite collation.

ade NUNGESSER
rue Nungesser
00 SARTROUVILLE

U11F

Réunion

La commission du football féminin, vous attend nombreux pour assister à la réunion du jeudi 5 octobre 2017 qui aura pour sujet les plateaux Fillofoot et le critérium U11F à 19h dans la salle Alain Maillet au siège du District des Yvelines de Football

Critérium

Au vu du nombre important d'équipes engagées en U11F, la commission a décidé de nommer 3 sites d'accueil par journée. Nous vous rappelons qu'une équipe engagée doit recevoir au moins une fois un plateau U11F
Les poules apparaîtront au fur et à mesure des plateaux suivant la localisation des sites. Merci de vous informer sur le site internet et le journal du district.

COURRIERS

U16F

STADE VERNOLITAIN
Demande de décaler la rencontre contre ROSNY S/SEINE C.S.M. du samedi 30 septembre au samedi 14 octobre aux mêmes horaires.
Refus de la commission, car le 14 octobre est une date de Coupe de Paris IDF dans laquelle les équipes inscrites en compétitions départementales participent automatiquement.

SENIORS F À 7

VOISINS F.C.
La commission fait suite à la demande de dérogation de VOISINS F.C. quant à faire jouer sa licenciée U16F en Seniors F à 7. Le règlement de la Ligue Paris Ile de France refuse que cette catégorie soit surclassée en SENIORS Féminine. **Le District ne peut donc répondre favorablement à la demande du club.**

FORFAIT(S) AVISE(S)
1ER FORFAIT

SENIORS F A 7

POULE UNIQUE
20012469 **MAURECOURT F.C. 1** - BEYNES F.C. 1

FORFAIT(S) NON-AVISE(S)
1ER FORFAIT

U16F

20012420 **ISSOU A.S. 1** - MANTOIS 78 F.C. 2

SENIORS F A

POULE UNIQUE
20012466 VOISINS F.C. 1 – **MONT**

MATCH À JO

Procédures

Une demande de report de match se fait pa
Footclub. Pour que la commission puisse
clubs doivent avoir convenu **d'une nouv**
répondu **AVANT LE VENDREDI 12h DERN**

Si la procédure n'est pas respectée, la ren
initialement prévue.

A jouer le 21/10/

U13F

20032935 LIMAY A.L.J. 1 – PARIS

U16F

CRIT U16F A
20012607 HOUILLES A.C. 1 -CON
20012608 GUYANCOURT SQ E.S.
20012609 FOURQUEUX O.M.S 1 -
CRIT U16F B
20012421 LES MUREAUX O.F.C. 1

SENIORS F À

Poule Unique
20012463 ENT. REG. OUEST YVELI
20012465 MONTESSON U.S.S 1 - BO
20012468 VELIZY A.S.C. 1 - VALLEE

A jouer le 04/11/

SENIORS F À

20012472 BOUAFLE/FLINS ENT. 1 –